

INSTRUCTIONS

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

REMARQUE : les présentes instructions servent à titre de référence seulement. Elles n'ont pas pour objet de prévoir toutes les situations ni ne constituent un avis juridique. Les transactions ayant trait aux biens-fonds sont, de par leur nature, des transactions juridiques importantes et ne devraient pas être conclues sans obtenir un avis professionnel. Le formulaire d'avis de changement d'adresse qui se trouve sur le site web n'est pas un formulaire prescrit par la *Loi sur les titres de biens-fonds*; il sert à titre d'exemple.

Le formulaire s'utilise lorsque le propriétaire inscrit veut changer l'adresse utilisée aux fins de signification apparaissant sur le certificat de titre OU lorsque le titulaire d'un intérêt veut changer l'adresse utilisée aux fins de signification apparaissant dans un acte enregistré (par exemple, une hypothèque) ou dans une opposition. Il faut donc choisir le paragraphe applicable. Il revient au propriétaire inscrit mentionné dans un certificat de titre ou au titulaire d'un intérêt mentionné dans un acte ou une opposition de s'assurer de l'exactitude de l'adresse utilisée aux fins de signification, car toute personne voulant signifier un document le fera à l'adresse indiquée sur le document en question.

« **Je (Nous) soussigné(e)(s),** »

Inscrire le nom de la personne ou de la personne morale, qui doit être le même que le nom apparaissant sur le certificat de titre.

« **suivant** »

Indiquer la désignation officielle du bien-fonds ou le numéro du certificat de titre.

« **Je (Nous),** »

Inscrire le nom de la personne ou de la personne morale qui détient l'intérêt décrit dans l'acte enregistré ou l'opposition.

« **l'acte ou l'opposition** »

Indiquer le numéro d'enregistrement de l'acte ou de l'opposition.

« **certificats de titre** »

Inscrire l'adresse postale complète, y compris le code postal.

« Signature »

Le document doit être signé par le(les) propriétaire(s), l'opposant ou son(leur) mandataire, ou le titulaire de l'intérêt décrit dans l'acte enregistré.